



Aider le couple infertile en cabinet

Photo : Emmanuèle Garnier



JUSQU'À TOUT RÉCEMMENT, l'évolution du taux de natalité des pays développés était en baisse progressive, ponctuée de variations temporelles en lien avec les guerres et le mouvement des marchés financiers. Par ailleurs, il y a quelques années, le taux de natalité du Québec était d'une faiblesse alarmante. La tendance semble cependant s'être renversée à la suite de la mise en place de programmes gouvernementaux favorisant la natalité, notamment l'amélioration des congés parentaux. Les contraintes économiques, la durée des études, l'instabilité des couples ainsi que les aspirations personnelles et professionnelles ont toutefois un effet sur la taille des familles qui est

souvent inférieure à celle que les parents auraient souhaitée. Le minibabyboom va-t-il se poursuivre ?

Parmi tous les couples qui désirent fonder une famille, environ 15 % ont des difficultés à concevoir pour diverses raisons qui seront décrites dans le présent numéro. Depuis quelques mois, des programmes gouvernementaux paient les traitements de fertilisation in vitro et ceux qui sont liés à l'insémination artificielle qui n'étaient pas déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Ces mesures permettant une plus grande accessibilité à certains traitements contribueront possiblement à une augmentation des consultations pour un problème d'infertilité. Les couples touchés sont souvent dirigés vers une clinique spécialisée puisque le médecin de famille, débordé, ne se sent pas toujours capable de les conseiller adéquatement. Toutefois, nous croyons que la démarche initiale en fertilité n'est pas si compliquée et que le médecin de famille devrait pouvoir s'en charger. Nous vous offrons donc des recettes faciles pour entreprendre l'évaluation des couples infertiles et amorcer certains traitements.

Bonne lecture !

Jocelyn Bérubé

**Omnipraticien
Rimouski**

Agrément. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

Post-test. Chaque mois dans *Le Médecin du Québec*, à la fin de la section de formation médicale continue, vous trouverez un post-test composé d'au plus dix questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ ou remplir le questionnaire en ligne. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage d'au moins **60 %**. Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note. N'entourez qu'**une seule** réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.